



DEROGATION ART. 12.1.3. DU CCAG FCS

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Location et Maintenance de photocopieurs multifonctions neufs

MARCHE n° 2016-PA.06.20

VILLE DE CASTELNAU-DE-MEDOC

20 rue du Château
33480 CASTELNAU-DE-MEDOC

Possibilité de facturation directe de la part de chacun des cotraitants dans le cadre d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire

Afin d'élargir l'accessibilité au présent marché et offrir la possibilité aux co-traitants de présenter leur facturation en direct, le pouvoir adjudicateur modifie l'article 8.4 du CCAP en ce sens qu'il ne fait plus l'objet d'un renvoi à l'article 12.1.3. du CCAG FCS.

Cette modification permettra ainsi aux co-traitants d'adresser directement leurs demandes de paiement à l'acheteur.

CASTELNAU-DE-MEDOC, le 5 juillet 2016

Le pouvoir adjudicateur